



HAL
open science

Audience (lexique)

Michelle Lecolle

► **To cite this version:**

| Michelle Lecolle. Audience (lexique). 2019, pp.[En ligne]. hal-02124191

HAL Id: hal-02124191

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02124191v1>

Submitted on 9 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Audience (lexique)

Michelle Lecolle

Référence électronique

Michelle Lecolle, Audience (lexique). *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 20 mars 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/audience-lexique/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Audience (lexique)

Le nom *audience* croise le chemin de *public* comme mot, mais aussi comme notion, et ceci de plusieurs manières. En se centrant sur *audience* comme mot et en se fondant essentiellement sur des dictionnaires de langue, on se propose ici de faire le point, sur le plan linguistique, sur ces rencontres, qui tiennent en grande part à la polysémie d'*audience* et sans doute à des interférences avec l'anglais *audience*. Ce faisant, il s'agit aussi de dégager les spécificités d'*audience* (fr.), en regard de *public*.

Les dictionnaires de langue font apparaître, sous des angles différents, un ou des états de la langue – du lexique – à un moment donné. Ils sont donc par définition toujours en retard sur les usages, eux-mêmes en prise avec un contexte intrinsèquement évolutif. Mot usité dans le domaine très prescripteur des médias de masse, *audience* lui-même évolue. On évoque cette question dans la dernière partie de la notice.

Audience : étymologie, famille morphologique, rapport avec *public*

D'après le *Petit Robert* (1994), le *Dictionnaire Historique de la langue française* (RH), le *Dictionnaire de l'Académie* 9^e édition (Ac. 9), *audience* (fr.) est emprunté (XII^e siècle) au latin *audientia*, de *audire* « entendre » et « écouter », puis « comprendre » – de même que *audience* (angl.). On reconnaît le sens de l'étymon dans *auditeur*, *auditif*, *audition*, *auditoire* notamment, autres mots de la même famille morphologique.

Dès lors, on peut s'attendre à ce que ce trait de sens, qui associe *a priori audience* à l'audition, soit présent dans ses différentes acceptions. C'est aussi quelque chose qui différencie *audience* de *public*, dont il est néanmoins proche : lorsqu'*audience* réfère à un ensemble de personnes assistant à un spectacle (voir *infra*), le nom est presque équivalent à *public*, excepté la référence à l'ouïe – si on laisse de côté l'acception contemporaine d'*audience* dans le domaine des médias de masse (voir *infra*).

Par ailleurs, *audience* est toujours substantif, et se distingue sur ce point de *public* (qui est aussi un adjectif) – ce qui permet l'existence d'*audience publique* (vs *privée*).

Sens et polysémie d'*audience*

Quelle que soit l'époque d'où ils datent, et qu'ils nous paraissent ou non usuels et familiers, les différents sens d'*audience* sont encore pratiqués ou du moins compris – fussent-ils réservés à un usage de spécialité (en particulier en droit). Ils sont reliés entre eux – ce pour quoi on parle de polysémie – mais, dans les dictionnaires consultés, les glissements de l'un à l'autre ne sont pas indiqués, et ne sont d'ailleurs pas présentés de la même manière.

Cependant, les dictionnaires mentionnent à peu près les mêmes acceptions, dont la plus ancienne (datée de 1309 dans le RH) est glosée par « le fait d'être écouté » ou – en quelque sorte réciproquement du point de vue des actants – « Attention que l'on donne à celui qui parle. » (*Dictionnaire de l'Académie* 4^e édition) ou encore, dans le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi) : « Fait d'écouter avec attention ou intérêt ». Le sens processuel (« porter attention », « écouter ») reste commun à ces définitions.

- Donner une audience (Ac. 9)
- L'ambassadeur a demandé audience au chef de l'État. (Ac. 9)

On retrouve ce sens dans des énoncés plus modernes :

- [...] au bout d'un peu moins de trois mois, je demandai audience à Luchaire et lui déclarai que je ne pouvais plus rester chez lui. (S. Signoret, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, 1960 : 60).

Une deuxième acception « Assistance d'un orateur » apparaît, selon le RH, au XVI^e siècle. On trouve ce sens collectif – c'est-à-dire renvoyant à un « ensemble de personnes » (TLFi) – dans les autres dictionnaires de différentes époques : depuis la 4^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* jusqu'à l'édition contemporaine (9^e, en cours de réalisation). Correspondant à « l'Assemblée de ceux à qui on donne audience, qui assistent à l'audience » (Ac. 8), donné comme synonyme d'*assistance* et d'*auditoire* par le *Petit Robert* (1994), il s'agit d'un des sens d'*audience* (où ce nom est synonyme de *public*) qui demeurent à l'époque contemporaine.

- La littérature permet de se venger de la réalité en l'asservissant à la fiction ; mais si mon père fut un lecteur passionné, il savait que l'écriture exige de rebutantes vertus, des efforts, de la patience ; c'est une activité solitaire où le public n'existe qu'en espoir. Le théâtre en revanche apportait à ses problèmes une solution privilégiée. L'acteur élude les affres de la création ; on lui offre, tout constitué, un univers imaginaire où une place lui est réservée ; il s'y meut en chair et en os, face à une audience de chair et d'os [...]. (S. De Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, 1958 : 37).

Une troisième acception, spécialisée en droit, est présente dans tous les dictionnaires. Elle est définie par le *Dictionnaire de l'Académie* 9^e par « Séance au cours de laquelle une juridiction prend connaissance des prétentions des parties, instruit le procès, entend les plaidoiries et rend son jugement ». On la trouve dans ce titre de presse :

- Valenciennes : Dans l'affaire X-Y, l'audience reportée au 10 mai (*La Voix du Nord*, février 2019)

Bien que relevant du droit, cette acception apparaît en fait comme une simple spécialisation de celle également donnée par ce même dictionnaire dans les termes : « fait d'être reçu et entendu par un personnage haut placé. [...] *Le chef de l'État leur donna audience.* » Cette acception, présente aussi dans le TLFi notamment, est assez proche de la première (« porter attention, intérêt »).

Enfin, une acception spatiale : « Lieu où se donne l'Audience » est mentionnée par le *Dictionnaire de l'Académie* 4^e et (par métonymie) dans le TLFi, mais n'apparaît pas dans les autres dictionnaires.

- Il avait encore dans l'oreille les dernières paroles de l'huissier qui venait de le quitter : « Monsieur, vous voici dans la chambre du conseil ; vous n'avez qu'à tourner le bouton de cuivre de cette porte, et vous vous trouverez dans l'audience derrière le fauteuil de monsieur le Président. » (V. Hugo, *Les Misérables*, t. 1, 1862 : 319).

Ce sens spatial – qui correspond aussi à l'une des acceptions d'*auditoire* – paraît moins usuel, voire vieilli, mais le glissement métonymique lui-même (entre processus et lieu, de même qu'entre processus et ensemble d'actants, ou entre lieu et occupants du lieu) est sémantiquement régulier et d'usage courant (voir Lammert, Lecolle, 2014 ; Lecolle, à paraître, à propos des noms collectifs ; Bonhomme, 2006, Koch, 2012, à propos de la métonymie).

Dès lors, c'est sans doute d'un glissement métonymique (mais lequel ?) que découle le sens « médiatique » actuel d'*audience* (« public touché par un média », *Petit Robert*, ou encore « nombre total d'individus effectivement touchés par un organe de presse », TLFi : *audience d'une radio*), lequel date selon le RH des années 1970-1980. Notons que cette acception n'apparaît pas comme telle dans le *Dictionnaire de l'Académie* 9^e édition, pourtant contemporain. La définition suivante : « Intérêt que le public accorde aux œuvres d'un écrivain, aux paroles d'un orateur, etc. » apparaît la plus proche, et on peut supposer que cette acception « médiatique », pourtant importante voire dominante, est ici toute contenue dans le

« etc. »... Quoi qu'il en soit, si ces trois acceptions (« public... », « nombre... », « intérêt... ») sont sensiblement différentes, *audience* au sens médiatique contemporain en apparaît en réalité comme une combinaison.

Avant d'aller plus loin dans la description de cette polysémie même, on se penchera sur les sens d'*audience* en anglais, dans l'objectif, *in fine*, de cerner les interférences entre les deux mots.

Audience* anglais, *audience* français et *public

Dans son sens actuel, *audience* en anglais (angl.) correspond au nom *public* (fr.) dans l'acception la plus courante de celui-ci (« ensemble de spectateurs », « assistance (d'un spectacle) »). Mais on voit aussi que, au travers de son histoire, le nom anglais – qui vient également du latin *via* l'ancien français au XIII^e siècle – est proche de plusieurs acceptions du français, la pratique du français ayant été bien implantée en Angleterre à la Cour et dans les tribunaux, au moins aux XIII^e siècle et XIV^e siècles (voir Rey, Duval, Siouffi, 2017 : 393-405) : « Une partie du vocabulaire français s'impose hiérarchiquement depuis le château, notamment le vocabulaire juridique » (*ibid.* : 403).

On trouve, mentionnés dans l'*Oxford English Dictionary* :

- une acception portant sur l'action ou la capacité d'entendre : (depuis le XIV^e siècle) « *The state or condition of hearing, or of being able to hear; [...]: so that all may hear, publicly* » – où, par conséquent, le fait d'entendre, *hearing*, est associé, par glissement métonymique, à la notion de « public », au sens de « publicité », « caractère public » ;
- le sens du droit « *Judicial hearing. Court of Audience or Audience Court* », spécialisé dans un cadre ecclésiastique ;
- le sens d'« entretien » (en particulier avec un supérieur), depuis le XV^e siècle, acception donnée comme formelle ;
- le sens collectif d'« assemblée », « ensemble d'auditeurs », ou encore de « lectorat » : (depuis le XV^e siècle) « *The persons within hearing; an assembly of listeners, an auditory* » ;
- le sens spatial, spécialement dans le domaine du droit, « *A place of hearing, an audience-chamber* » (1614), que l'*Oxford English Dictionary* indique néanmoins comme disparu.

En somme, il apparaît que les sens d'*audience* (angl.) recouvrent ceux, en français, de *public* (au sens rappelé plus haut) ainsi que d'*audience*, avec, pour *audience* en anglais, une polysémie similaire à celle d'*audience* en français – ce qui ne signifie pas pour autant que les acceptions se correspondent terme à terme dans les deux langues, les différentes modalités d'usage (fréquence d'emploi, registres, existence de synonymes ou de concurrents) pouvant influencer différemment dans les deux langues (voir les traductions d'anglais au français et réciproquement dans le *Robert & Collins*, par exemple).

En anglais, *audience* apparaît également dans des expressions comme *audience appeal*, et *audience rating* (pour « mesure d'audience »). Parallèlement, en français c'est *audience* et non *public* qui est employé dans l'acception « médiatique » contemporaine de « mesure d'audience », qui correspond en quelque sorte au « prélèvement » par abstraction d'une propriété d'un public : sa taille (au sens de « dénombrement »).

***Audience* dans le monde des médias**

En effet, *audience* a pris en français ce sens usuel et sans doute dominant (voir les expressions *chiffres d'audience*, *taux d'audience*), tout en conservant (plus ou moins marginalement) ses autres acceptions. On peut voir ici le résultat d'un glissement métonymique, de nouveau, qu'on glosera par :

*Audience*₁ : « phénomène » (ici, intérêt pour un spectacle) > *audience*₂ :
« appréciation, mesure de ce phénomène »,

glissement lié à une spécialisation dans l'audiovisuel, elle-même sans doute favorisée, sur le plan pragmatique, par les possibilités technologiques de cette mesure. Mais la proximité de forme entre *audience* en anglais et en français, l'existence des expressions anglaises mentionnées et la proximité des cultures de langue anglaise et française, du moins dans le domaine concerné, font également conjecturer une influence de l'anglais, sous la forme d'un emprunt, et même d'un calque sémantique – dans le TLFi, la définition de *calque* est : « Procédé de création d'un mot ou d'une construction syntaxique par emprunt de sens ou de structure morphologique à une autre langue ». Les deux sources de cette acception d'*audience* ne sont d'ailleurs pas contradictoires. De fait, selon Jacques Durand (1993), la mesure d'audience était déjà pratiquée aux États-Unis depuis les années 1930, à propos de la presse écrite (ce qui montre l'extension du sens largement au-delà du sens étymologique initial), puis de la radio, enfin de la télévision dans les années 1950.

Le RH, qui date, pour la France, cette acception des années 1970-1980, signale également l'existence, en concurrents, d'*audimètre* et *audimat*. En réalité, les deux termes (qui sont, chacun de leur côté, peu polysémiques) ne sont pas totalement équivalents entre eux : *audimètre* renvoie (pour la radio) à un « Appareil électronique ou mécanique enregistrant les périodes de fonctionnement d'un récepteur et les stations écoutées » et aux « Méthodes pour mesurer l'*audience* de la radio. » (TLFi), et *audimat* (non présent dans le TLFi ni dans le dictionnaire de l'Académie le plus récent) est défini dans le *Petit Robert* par « audimètre relié au réseau téléphonique [...] » (plus spécialisé qu'*audimètre*, donc) et « (par extension) l'audience mesurée elle-même [...] *Les champions de l'audimat* ». Le terme s'applique en fait à l'ensemble des médias audiovisuels (radio et télévision) – voir aussi l'expression « course à l'Audimat ».

En résumé : d'un côté une méthode, de l'autre un taux d'écoute. On voit qu'*audience* est présent dans les définitions des deux termes : dans la première (*audimètre*) au sens (signalé plus haut) d'« intérêt pour [...] » ; dans la seconde (*audimat*), comme « taux d'écoute » – ce qu'on a glosé précédemment par « appréciation, mesure ». On reconnaît ici de nouveau, par le biais de sa présence dans les définitions de deux termes différents, la polysémie d'*audience*, et la souplesse du glissement d'un sens à l'autre.

Plus généralement, cette souplesse apparaît comme une caractéristique du nom : dans l'emploi spécialisé qu'en font les médias audiovisuels (emploi spécialisé mais devenu usuel), *audience* a en définitive une signification composite, dont on peine à isoler les composantes, souvent de fait coprésentes : « ensemble d'auditeurs » (= *public* ou encore *assistance*, *auditoire*) + « intérêt pour un spectacle » + « mesure de cet intérêt » + « résultat de cette mesure » (pour des compléments (critiques), d'un point de vue sociologique et historique, sur la notion d'« audience » et la pratique de la mesure d'audience, voir Hervé Glevarec (2007) et les auteurs qu'il cite ; voir ici-même les notices « [audience](#) » et « [consultation des publics audiovisuels](#) »).

Usages contemporains d'*audience* : les médias et au-delà

Favorisés par ce contexte social, le flou et la fluidité des glissements de sens se retrouvent dans les emplois du mot et dans des expressions qui s'installent dans certaines pratiques en français (avec, probablement, une certaine porosité entre pratiques de spécialité médiatiques et pratiques « grand public »). On trouve ainsi, en vocabulaire médiatique, *audience access* :

- Audiences access : X dépasse Y ! (*Programme.tv*, 2016, <https://www.programme.tv/>)
part d'audience, ou encore *bassin d'audience* (pour la télévision, pour les réseaux sociaux) :

- Les futurs bassins d'audience de Facebook (*Journal du net*, 2012, <https://www.journaldunet.com/>)

mais aussi, hors discours de spécialité, *avoir de l'audience*, *faire de l'audience*, expressions qui renvoient pour leur part à l'influence que peuvent avoir des individus ou des marques sur le web ou les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, *audience* n'est en réalité plus réservé aux médias audiovisuels traditionnels, et la notion s'est imposée ; dans le sens quantitatif signalé, elle est devenue, au-delà du besoin de mesurer, une manière de vanter et de comparer, et même une catégorie de pensée, dans des domaines où le (grand) nombre peut avoir une valeur, *de la valeur* (dans tous les sens du terme) : valeur au sens où l'audience représente de la notoriété, de l'influence, mais aussi des contreparties pécuniaires – monde de la publicité, réseaux sociaux numériques.

Bibliographie

Bonhomme M., 2006, *Le Discours métonymique*, Berne, P. Lang.

Durand J., 1993, « Audience, définition et méthodes de mesure », pp. 1034-1037, in : Sfez L., *Dictionnaire critique de la communication*, t. 2, *Les Grands domaines d'application*, Paris, Presses universitaires de France.

Glevarec H., 2007, « L'audience est une déclaration et un "jeu de langage". Le cas de la mesure d'audience en radio », *Le Temps des médias*, 2 (9), pp. 182-198. Accès : <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2007-2-page-182.htm>.

Koch P., 2012, « The pervasiveness of contiguity and metonymy in semantic change », pp. 259-312, in : Allan K., Robinson J. A., eds., *Current Methods in Historical Semantics*, Berlin, De Gruyter Mouton.

Lammert M., Lecolle M., 2014, « Les noms collectifs en français, une vue d'ensemble », *Cahiers de lexicologie*, 105 (2), pp. 203-222.

Lecolle M., à paraître en 2019, *Noms collectifs humains en français. Enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Limoges, Lambert-Lucas.

Rey A., Duval F., Siouffi G., 2017, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris, Perrin.

Dictionnaires consultés

Académie française, 1762, *Dictionnaire de l'Académie française, quatrième édition (Ac. 4). Version informatisée*, Atilf, CNRS/Université de Lorraine. Accès : <https://academie.atilf.fr/4/>.

Académie française, 1932-1935, *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition (Ac. 8)*, Atilf, CNRS/Université de Lorraine. Accès : <https://academie.atilf.fr/8/>.

Académie française, en cours, *Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition (Ac. 9). Version informatisée*, Atilf, CNRS/Université de Lorraine. Accès : <https://academie.atilf.fr/9/>.

Atkins B. T. et al., 1996, *Robert & Collins dictionnaire français-anglais, anglais-français*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi), Atilf, CNRS/Université de Lorraine. Accès : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Oxford English Dictionary, 2009, Oxford, Oxford University Press [second edition on CD-ROM Version 4.0].

Rey A., dir., 2000, *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 tomes, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Rey A., Rey-Debove J., dirs, 1994, *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.